



2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2022-11-01 Date de révision: 2024-01-30 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : 2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2
Code du produit :

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

Liqui Moly GmbH
Jerg-Wieland-Strasse 4 Ulm D-89081 Germany
T +49 731 1420 0
info@liqui-moly.de - www.liqui-moly.us

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INFOTRAC
+1800 535 5053 (USA, Canada); +1352 323 3500 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers non classés

Autres dangers non classés : Aucun connu.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Huile minérale hautement raffinée (C15-C50)	n° CAS: Proprietary	80 – 100

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Identificateur de produit	%
Graphite	n° CAS: 7782-42-5	2,5 – 5
Calcium Carbonate	n° CAS: 1317-65-3	< 2,5
Naphthenic acids, zinc salts	n° CAS: 12001-85-3	< 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets : Aucun effet néfaste attendu.
- Inhalation : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs à haute température peut irriter les voies respiratoires.
- Peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
- Yeux : Peut provoquer une irritation mineure des yeux.
- Ingestion : Douleurs abdominales. Diarrhée.
- Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Le recours à un fort jet d'eau peut contribuer à étendre le feu.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Ce produit n'est pas classifié comme étant inflammable ou combustible.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2). Un incendie produira une épaisse fumée noire.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un récipient approprié.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : Oxydants forts.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Graphite (7782-42-5)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Graphite (all forms excepte graphite fibers)
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³ (R - Respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pneumoconiosis
Référence réglementaire	ACGIH 2023

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Graphite (Natural)
OSHA PEL (TWA)	15 mppcf
Remarque (OSHA)	Table Z-3. CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Calcium Carbonate (1317-65-3)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Calcium Carbonate (Limestone; Marble)
OSHA PEL (TWA)	15 mg/m ³ (Total dust) 5 mg/m ³ (Respirable fraction)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

Huile minérale hautement raffinée (C15-C50) (Proprietary)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m ³ inhalable
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA)	5 mg/m ³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.
Protection oculaire:
Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées ou si les niveaux d'exposition sont excessifs, porter un respirateur approuvé. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte. Gel.
Couleur	: Noire
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 150 °C (302F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Densité relative	: < 1
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucun(e).
Propriétés comburantes	: Aucun(e).

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Naphthenic acids, zinc salts (12001-85-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: other:, Guideline: other:, Guideline: other:
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: HSDB

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Naphthenic acids, zinc salts (12001-85-3)

pH	5 – 9 Source: HSDB
----	--------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Naphthenic acids, zinc salts (12001-85-3)

pH	5 – 9 Source: HSDB
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Graphite (7782-42-5)

NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,000279 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Symptômes/effets	: Aucun effet néfaste attendu.
Inhalation	: L'inhalation de brouillards ou de vapeurs à haute température peut irriter les voies respiratoires.
Peau	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
Yeux	: Peut provoquer une irritation mineure des yeux.
Ingestion	: Douleurs abdominales. Diarrhée.
Symptômes chroniques	: Aucun connu.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. Un risque pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

Graphite (7782-42-5)

CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	19 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	7,2 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	47 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Naphthenic acids, zinc salts (12001-85-3)

CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	35 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	4 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Persistance et dégradabilité	Rapidly degradable
------------------------------	--------------------

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Graphite (7782-42-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidly degradable
Calcium Carbonate	
Persistance et dégradabilité	Rapidly degradable
Huile minérale hautement raffinée (C15-C50) (Proprietary)	
Persistance et dégradabilité	Rapidly degradable
Naphthenic acids, zinc salts (12001-85-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Naphthenic acids, zinc salts (12001-85-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,8 Source: ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

DOT	TDG	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT

Non réglementé

TDG

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger

Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des États-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujéti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Graphite (7782-42-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Calcium Carbonate

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

Naphthenic acids, zinc salts (12001-85-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2003, 22255 Long-Life Grease + MoS2

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

15.3. Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
Graphite(7782-42-5)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
Calcium Carbonate(1317-65-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

SECTION 16: Autres informations

Selon 29 CFR 1910.1200 OSHA Hazard Communication Standard et le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

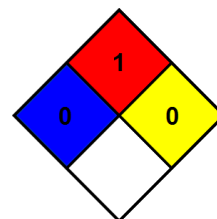
Date de révision : 2024-01-30

Sources des données : Cette fiche de données de sécurité a été élaborée à l'aide de données et d'informations issues des sources suivantes : RTECS, ECOSAR, HSDB, SIDS SIAP, CESAR, Chemical DB.

Danger pour la santé NFPA : 0 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, n'offriront pas de danger au-delà des matériaux combustibles ordinaires.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.